

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-travail

Arrêté n° 210 MSHP/CAB du 11 AOU 2008
Modifiant l'arrêté n°187 MSHP/CAB du 24 juin 2008 portant organisation,
attributions et fonctionnement du Programme National de Lutte contre le
Tabagisme

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

OK
Yes

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tels que modifié par le décret n°81-642 du 5 Août 1981 ;
- Vu le décret n° 2007-450 du 29 mars 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 2007-456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-458 du 20 avril 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-507 du 13 juin 2007 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Vu l'arrêté n° 187 MSHP/CAB du 24 juin 2008 portant organisation et fonctionnement du Programme National de Lutte contre le Tabagisme ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 :

Le Programme National de Lutte contre le Tabagisme créé par l'arrêté n°415 du 28 décembre 2001 est renommé Programme National de Lutte contre le Tabagisme, l'alcoolisme, la Toxicomanie et les autres addictions.

L'addiction entendue comme tout phénomène entraînant la dépendance (physique / psychologique) est une caractéristique comportementale qui se reconnaît à une envie constante et irrépressible, en dépit de la motivation et des efforts du sujet pour y échapper.

Le sujet se livre à des conduites dites « addictives » et ceci souvent malgré la conscience aigüe des risques d'abus et de dépendance. L'addiction se rapporte autant à des produits qu'à des conduites.

Article 2 :

Le présent arrêté fixe l'organisation, les attributions et le fonctionnement de ce Programme.

Article 3 :

Le Programme National de Lutte contre le Tabagisme, l'Alcoolisme, la Toxicomanie et les autres addictions a pour missions par des activités de type promotionnel, préventif, curatif et de recherche de réduire la morbidité et la mortalité liées au tabagisme, à l'alcoolisme, à la toxicomanie et toute autre addiction qui s'avérera être un problème de santé publique en Côte d'Ivoire.